

Le 17 Avril 2020 à ANNECY

Le Bâtonnier,

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement a mis en place tout un panel de mesures visant à protéger les victimes de violences intra familiales durant la période du confinement.

L'Ordre des avocats d'Annecy participe activement à cette opération d'envergure nationale et a décidé, outre sa participation aux mesures instaurées à l'échelon national, de mettre en place un dispositif local.

Aussi, afin d'accompagner les victimes de violences conjugales, l'Ordre des Avocats d'Annecy a créé une permanence spécifique joignable téléphoniquement, de 8h00 à 20h00, au **06.32.11.96.17**.

Ces victimes pourront ainsi être mises en relation avec un avocat chargé d'assurer leur défense tant sur le plan pénal que civil (gestion des procédures familiales, ordonnances de protection, mesures éducatives...).

L'accueil téléphonique de la Maison des Avocats est également assuré du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00.

Nous souhaitons donc porter ces informations à votre connaissance afin que les différents interlocuteurs en contact avec de potentielles victimes puissent leur relayer ces informations et leur transmettre, au besoin, le numéro de la permanence.

Vous souhaitant bonne réception du présent,

Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Coordonnées :

9 rue Guillaume Fichet
74000 ANNECY

Tél : 04.50.45.60.80
Fax : 04.50.45.73.48

www.barreau-annecy.com

Accueil du Public :

Tous les jours
De 8 h 30 à 12 h 00
De 14 h 00 à 17 h 00